



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 15 septembre 2020
affiché ou publié le mardi 15 septembre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20200910-lmc1H24032H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24032H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 098-20 C

Objet : *RS - Agrément de l'opération n° ON2020-01 de 2 logements locatifs aidés PLS en VEFA - Opération « Le Tiss'âge » à Bassens par la Foncière d'Habitat et Humanisme*

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération n° 098-20 C

objet **RS - Agrément de l'opération n° ON2020-01 de 2 logements locatifs aidés PLS en VEFA - Opération « Le Tiss'âge » à Bassens par la Foncière d'Habitat et Humanisme**

Thierry Repentin vice-président chargé de l'habitat, de l'accueil des gens du voyage et du foncier associé, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2009, Grand Chambéry est délégataire des aides à la pierre en matière de logement.

A ce titre, Grand Chambéry est chargé d'agréer les opérations de logements locatifs sociaux et d'attribuer des financements pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de ce guichet unique, le dossier suivant a été présenté :

Opération : Opération «Le T'iss'âge»

82 avenue de Bassens

73000 BASSENS

Savoie – 73

Zone de prix : 2

Nature de l'opération : Neuf

Nature et nombre de logements financés : 2 logements PLS ordinaires

Référence de l'opération : ON2020-01

N° d'opération Etat : 2020730650016

N° de décision Etat : 20207306500007

Bénéficiaire : Foncière d'Habitat et Humanisme

N°SIREN : 339804858

Catégorie d'organisme : Entreprise commerciale

Catégorie de dotation : Délégation de compétence

Exercice : 2020

Après examen, il apparaît que le dossier n° ON2020-01 est éligible à un agrément de l'Etat.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.331-1 à R.331-25-1 et R.381-1 à R.381-6 ainsi que les textes réglementaires pris pour leur application,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 257, 278 sexies A, 1384 A à D et les articles 315-0 bis A et suivant de l'annexe III,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiée par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n°173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la convention de délégation de compétence et de mise à disposition entre l'Etat et Grand Chambéry en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation signée le 3 juin 2015 et ses avenants,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accorde**, au nom et pour le compte de l'Etat, un agrément à la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la construction de 2 logements locatifs sociaux PLS en VEFA, opération « Le Tiss'âge » à Bassens. Les caractéristiques financières de l'opération sont données en annexe,

Article 2 : **précise** que la présente délibération ouvre droit pour la réalisation de ces logements à un prêt PLS délivré auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

Article 3 : **précise** que la présente délibération ouvre droit au taux réduit de TVA pour les logements agréés en article 1 en application du b) de l'article 257, 278 sexies et 278 sexies A du code général des impôts. Le nombre de logements, la nature et le montant des travaux sont précisés en annexe à la présente délibération,

Article 4 : **précise** que la convention APL (aide personnalisée au logement) prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation doit être signée avant la signature du contrat de prêt,

Article 5 : **précise** que la déclaration d'ouverture du chantier devra intervenir dans un délai de 18 mois à compter de la présente délibération,

Article 6 : **précise** qu'en cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente délibération sera annulée,

Article 7 : **précise** qu'en cas de revente des logements, Grand Chambéry devra être informé,

Article 8 : **dit** que le président et le trésorier principal de Grand Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération,

Article 9 : **précise** que la présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Grenoble. Ce dernier peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 098-20 C

Objet de l'acte : RS - Agrément de l'opération n° ON2020-01 de 2 logements locatifs aidés PLS en VEFA - Opération « Le Tiss'âge » à Bassens par la Foncière d'Habitat et Humanisme

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) : annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24032H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24032H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au